



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Les ministres
CAB – CG/AP – D-17-025499

Paris, le 15 NOV. 2017

Objet : Conception d'un dispositif de recertification des compétences des médecins

Monsieur le Professeur,

Dans le cadre de la mesure 21 de la feuille de route de la Grande Conférence de la Santé, relative à la mise en place de la certification des professionnels de santé, vous avez remis une note de conjoncture décrivant les grandes lignes de ce que pourrait être un processus de certification et de recertification des compétences des médecins, en cohérence avec la réforme du troisième cycle des études médicales.

Nous tenons à vous remercier pour la qualité de ce travail qui présente vos réflexions sur cette démarche. Elle s'inscrit dans une dynamique de maintien d'un haut niveau de compétences pour les médecins tout au long de leur carrière professionnelle et de renforcement de la qualité et de la sécurité des soins.

Nous souhaitons engager une nouvelle phase visant à sa mise en œuvre effective et vous missionnons pour cela.

Il vous est notamment demandé dans ce cadre :

- D'analyser les modèles étrangers de recertification afin d'éclairer vos propositions.
- De proposer l'architecture du dispositif cible avec une méthodologie et un calendrier de travail et de concertation pour la mise en œuvre de ce processus.
- De préciser les publics concernés lors de la mise en place de la recertification, en fonction le cas échéant de leurs modes d'exercice ou encore de leurs spécialités, étant entendu qu'à terme, l'ensemble des médecins exerçant en France, sera concerné par la recertification des compétences. L'articulation de la mise en place de cette procédure avec le 3^e cycle des études de médecine devra être prise en compte.

Professeur Serge UZAN
Doyen honoraire de la Faculté de Médecine Pierre et Marie Curie
4 place Jussieu
75252 Paris cedex 05

- De préciser les acteurs et leurs rôles dans l'élaboration des programmes de recertification, dans le contrôle de la qualité méthodologique du processus de recertification, ainsi que dans la validation de l'indépendance du processus et de la recertification individuelle.
- De préciser les outils du dispositif, en particulier les modalités de suivi de cette obligation, en articulation avec l'obligation de développement professionnel continu.
- D'identifier les dispositions légales et réglementaires qu'il sera nécessaire de prendre afin de mettre en place la démarche, ainsi que ses potentielles incidences financières.

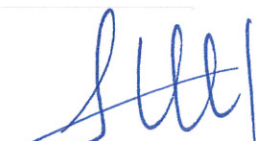
Nous attirons votre attention sur le fait que les propositions que vous formulerez pour les médecins pourront servir de base à une extension du dispositif aux autres professions de santé.

Votre méthodologie de travail et de concertation reposera notamment sur un Comité de pilotage. Il constituera l'instance garante de la conduite de la démarche, dans les objectifs poursuivis comme dans le respect du calendrier cible et des attendus en termes de concertation.

Vous pourrez vous appuyer pour conduire cette mission sur les services des ministères des solidarités et de la santé et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Nous vous remercions de conduire ces travaux afin d'être en mesure de rendre votre rapport final d'ici septembre 2018. La présentation d'une note d'étape à la fin du premier trimestre 2018 pourra être utile à la validation d'arbitrages structurants éventuellement nécessaires à la configuration finale du dispositif.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Professeur, en l'assurance de notre considération distinguée.



Agnès BUZYN



Frédérique VIDAL